

**SEANCE DU VENDREDI 10 JUIN 2016**

**L'an deux mille seize, le vendredi 10 juin à 20h,**

Le Conseil Municipal de Saint Christophe en Oisans, dûment convoqué **le 3 juin 2016**, s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. Patrick HOLLEVILLE, Maire de Saint Christophe en Oisans

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 11

**Présents** : Patrick HOLLEVILLE, André RODERON, Jean-Paul TURC, Eliane PUISSANT, Nathalie TAIRRAZ, Yves TURC-GAVET, Éric TURC-GAVET, Christian TURC, Pascal LETERTRE

**Excusés** :

**Pouvoirs** :

**Absents** : Michel NODIN, Serge TOPRIDES

**Secrétaire de séance** : Nathalie TAIRRAZ

\*\*\*\*\*

**n°2016-039**

**Objet : Achat de la parcelle E411 au camping de la Bérarde**

Le Maire explique au Conseil Municipal que l'emprise du camping municipal à la Bérarde est située sur une parcelle privée cadastrée section E n°411 et qu'il y a lieu de procéder à une régularisation foncière.

Pour ce faire, il convient d'acquérir la parcelle cadastrée E 411, appartenant à Mme Yolande RODERON épouse TAIRRAZ et à M. Charles TAIRRAZ, d'une superficie de 730 m<sup>2</sup>.

Le Maire précise que la parcelle est située en zone NDI (zone naturelle dans laquelle des travaux liés au loisir peuvent être autorisés) du Plan d'occupation des Sols et rappelle que la commune a acheté des parcelles dans les mêmes conditions au tarif de 0.76€, soit un montant total de 554.80€ arrondi à 555 €.

Mme Nathalie TAIRRAZ et M. André RODERON, ayant des liens de parentés avec M. et Mme TAIRRAZ, ne participent pas au vote

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 7 voix pour**

**DECIDE** d'acquérir la parcelle E 411 au coût de 555.00 €.

**PRECISE** que les frais notariés sont à la charge de la commune.

**CHARGE** le Maire de procéder aux démarches nécessaires et de signer l'acte notarié relatif à l'opération.

**n°2016-040**

**Objet : Demande de subvention du Bureau des Guides pour le Rassemblement « Cascade de Glace » 2015-2016**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention du Bureau des Guides de la Bérarde pour le Rassemblement « Cascade de Glace » pour un montant estimé à 4 200€. Le Bureau des Guides sollicite une subvention de la commune de 3 000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 3 voix contre, 6 voix pour**

- **ACCORDE** une subvention de 700 € au Bureau des Guides de la Bérarde pour les affiches du Rassemblement « Cascade de Glace » de 2015-2016.

*Le rassemblement ayant été annulé, il est décidé de verser uniquement une participation pour les frais engagés en amont comme la réalisation des affiches.*

**n°2016-041**

**Objet : Demande de subvention pour équipement de neige de culture sur le domaine skiable de St Christophe en Oisans - Les Deux Alpes**

Le Maire explique au Conseil Municipal que le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes va mettre en place un plan de soutien à l'investissement des stations en faveur de la neige de culture.

Il rappelle le projet de création d'enneigeurs automatiques sur le domaine skiable de St Christophe en Oisans aux Deux Alpes, dont les travaux sont estimés à 800 000 € HT.

Il propose au Conseil municipal d'inscrire ce projet dans le plan régional.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 9 voix pour**

**ACCEPTE** que la Commune de Saint Christophe en Oisans inscrive le projet de création d'enneigeurs automatiques dans le plan régional de soutien à l'investissement des stations en faveur de la neige de culture.

**CHARGE** le Maire d'envoyer un courrier d'intention et de solliciter, le moment venu, une subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes pour un projet estimé à 800 000€ HT.

*Le Maire explique que ce sont les communes qui doivent déposer les dossiers de subvention. Il est décidé d'en profiter pour proposer également les projets de la commune au Plan du lac (zone nordique) et à Leyrette (espace loisirs neige pour débutants : fil neige, piste de luge...).*

**n°2016-042**

**Objet : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE 1 SUR BP2016**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

Vu le budget primitif 2016 ;

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il convient de régulariser les opérations d'ordre inscrites au budget 2016.

Il propose de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

	<b>CHAPITRE</b>	<b>ARTICLE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>PLUS</b>	<b>MOINS</b>
IR	021		Virement de la section de fonctionnement		27 400.00
IR	040	28031	Amortissements frais études	27 400.00	
ID	041	13151	Subventions d'équipement transférables	4 000.00	
IR	041	13251	Subventions d'équipement non transférables	4 000.00	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 9 voix pour**

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 sur le budget primitif 2016 telle que proposée ci-dessus

**n°2016-043**

**Objet : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE 2 SUR BP2016**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

Vu le budget primitif 2016 ;

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il convient de régulariser des dépenses non inscrites au budget Eau et Assainissement et de verser une subvention complémentaire à ce budget.

Il propose de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	PLUS	MOINS
022		DEPENSES IMPREVUES		24 000.00
65	657364	SUBV A CARACTERE INDUSTRIEL ET CO	24 000.00	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 9 voix pour**

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 sur le budget primitif 2016 telle que proposée ci-dessus.

**n°2016-044**

**Objet : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE 3 SUR BP2016**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

Vu le budget primitif 2016 ;

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il convient de régulariser les opérations d'ordre inscrites au budget. Il propose de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

	CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	PLUS	MOINS
DI	21	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29 653.59	
RI	040	28031	AMORTISSEMENTS FRAIS ETUDES	23 113.94	
RI	040	28041412	AMORTISSEMENT SUBVENTION COMMUNES	6 539.65	
DF	042	6811	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	29 653.59	
DF	022		DEPENSES IMPREVUES		29 653.59

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 9 voix pour**

- **APPROUVE** la décision modificative n°3 sur le budget primitif 2016 telle que proposée ci-dessus.

**n°2016-045**

**Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1 SUR BP EAU ET ASSAINISSEMENT 2016**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

Vu le budget Eau et Assainissement 2016 ;

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il convient de régulariser des dépenses non inscrites au budget Eau et Assainissement 2016. Il propose de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

	CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	PLUS	MOINS
<b>RECETTES</b> FONCTIONNEMENT	74		SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	24 000.00	
<b>DEPENSES</b> FONCTIONNEMENT	011	6378	AUTRES TAXES ET REDEVANCES	24 000.00	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 9 voix pour**

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 sur le budget Eau et Assainissement 2016 telle que proposée ci-dessus.

**n°2016-046**

**Objet : DECISION MODIFICATIVE N°2 SUR BP EAU ET ASSAINISSEMENT 2016**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

Vu le budget Eau et Assainissement 2016 ;

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de régulariser des dépenses non inscrites au budget Eau et Assainissement 2016.

Il propose de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

	CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	PLUS	MOINS
RI	040	2813	AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS CORPORELLES CONSTRUCTIONS	6 431.38	
RI	040	28158	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	97.00	
RI	040	28156	AMORTISSEMENTS MATERIEL SPECIFIQUE D'EXPLOITATION	17 557.00	
DI	21	21531	RESEAUX ADDUCTION EAU	24 085.38	
DF	042	6811	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	24 085.38	
RF	77	774	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	24 085.38	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 9 voix pour**

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 sur le budget Eau et Assainissement 2016 telle que proposée ci-dessus

**n°2016-047**

**Objet : APPROBATION du COMPTE DE GESTION de DISSOLUTION DU CCAS 2015**

Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du Comptable du Trésor Public concernant la dissolution du CCAS.

Celui-ci récapitule les opérations de l'exercice 2015 par section, reprend le résultat d'exécution et des budgets annexes, la balance de tous les comptes et les éléments de l'actif et du passif du Budget annexe du CCAS.

Le Conseil Municipal, après l'avoir examiné et en avoir délibéré, **par 8 voix pour et 1 abstention**

- **DECLARE** que le **compte de gestion de dissolution du budget annexe du CCAS**, dressé par le comptable du Trésor Public de Bourg d'Oisans, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **DECIDE** de l'approuver.

*Eliane PUISSANT demande si c'est une obligation de dissoudre le CCAS. M Le Maire répond qu'il n'y aura aucune incidence sur le fonctionnement. Ce sera une commission avec le même budget et le même fonctionnement. Le seul changement sera que les décisions de la commission devront être approuvées par le Conseil Municipal.*

**n°2016-048**

**Objet : Vente de cartes de randonnées : modification des régies du camping municipal et de l'Auberge de la Meije**

Le Maire explique au Conseil municipal que la clientèle du camping municipal et de l'Auberge de la Meije demande fréquemment à pouvoir acheter des cartes de randonnée directement dans ces établissements.

Il propose que cette vente se fasse par les régies de recettes du camping municipal et de l'Auberge de la Meije.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 6 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions**

- **DECIDE :**

- **Pour l'Auberge de la Meije**, de modifier l'arrêté instituant la régie de recettes par avenant rédigé comme suit :

**Article 1** - La régie de recettes de l'Auberge de la Meije est modifiée en ce qui concerne les produits perçus ;

**Article 4** - La régie encaisse les produits suivants :

- les séjours de la clientèle
- la taxe de séjour et la taxe additionnelle départementale
- les consommations
- location de kit de toilettes
- **Cartes de randonnée**

- **Pour le camping municipal**, de modifier l'arrêté instituant la régie de recettes par avenant rédigé comme suit :

**Article 1** - La régie de recettes du camping municipal de la Béarde est modifiée en ce qui concerne les produits perçus ;

**Article 5** - La régie encaisse les produits suivants :

- les séjours de la clientèle
- la taxe de séjour et la taxe additionnelle départementale
- les jetons de douche
- les jetons de machine à laver le linge
- les jetons de baby-foot
- **Cartes de randonnée**

- **FIXE** le tarif de la carte de randonnée à **2 €**.

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires.

*Cette décision a été prise en particulier pour rendre service à la clientèle aux périodes où l'Office de Tourisme n'est pas ouvert : de mi-mai à mi-juin et de mi-septembre à fin septembre.*

**n°2016 - 049**

**Objet : Vente de cartes de randonnées : Convention avec l'Office de Tourisme**

Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération précédente autorisant la vente de cartes de randonnée au camping municipal de la Béarde et à l'Auberge de la Meije.

Le Maire propose de passer une convention avec l'Office de Tourisme, dépositaire, pour lui acheter des cartes de randonnée sur le territoire communal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 6 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions**

- **ACCEPTE** la vente de cartes de randonnée au camping municipal de la Béarde et à l'Auberge de la Meije

- **ACCEPTE** d'acheter les dites cartes à l'Office de Tourisme de Saint Christophe en Oisans

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention.

**n°2016 - 050**

**Objet : Demande d'autorisation d'empiéter sur des parcelles relevant du domaine privé de la commune.**

Le Maire fait lecture au Conseil Municipal de la demande de Monsieur et Madame LETANCHE d'empiéter de 30m environ sur deux parcelles relevant du domaine privé communal, cadastrées section B n°1162 et 1093 et ce, afin de doubler le mur actuel en mauvais état.

M. et Mme LETANCHE sollicite donc l'accord du Conseil municipal pour l'emprise du nouveau mur de soutènement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 9 voix pour**

**DECIDE :**

- d'autoriser l'occupation des parcelles cadastrées section B 1093 et 1162 sur une emprise de 30m qui sera contractualisée par une convention d'occupation de parcelles relevant du domaine privé de la commune.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention susnommée.

**n°2016 - 051**

**Objet : Amélioration des gîtes communaux n°23 et 25**

Le Maire donne la parole à Mme Nathalie TAIRRAZ et Christian TURC, conseillers municipaux chargés par le conseil du 28 avril 2016, du dossier d'amélioration des gîtes communaux.

Mme Nathalie TAIRRAZ rappelle les trois phases proposées par Mme DURON décoratrice mandatées par la commune pour les appartements n°23 et n°25 situés dans le bâtiment appelé « ancienne cure »,

- 1ère phase : une phase de conseil permettant de donner quelques idées d'agencement et d'aménagement avec 1 ou 2 croquis
- 2ème phase appelée Avant-Projet Sommaire (APS) qui, sur la base de la phase conseil, réalise un dossier avec 1 plan d'aménagement, 1 ou 2 croquis et des planches de matériaux, nuanciers, etc...
- 3ème phase appelée Avant-Projet Définitif (APD) qui complètera les deux premières phases par un descriptif des travaux, une liste exhaustive du mobilier et accessoires avec un plan d'implantation de ceux-ci, une ou deux vues en perspective et des estimatifs pour les travaux et mobilier.

Et le choix du Conseil le 28 avril 2016 :

- pour le studio n°25 : phase APD avec une entreprise pour les travaux
- pour l'appartement n°23 : phase APS

Après un travail élaboré sur site, Mme TAIRRAZ présente les avant-projets sommaires effectuées par Mme DURON, et souligne le lien important entre les phases APS et APD : ameublement, coordination des travaux, etc. si la commune souhaite faire des travaux au plus tôt.

Elle propose donc au Conseil municipal de compléter le devis pour l'appartement n°23 par la 3ème phase appelée APD évalué à **1 020€** supplémentaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 9 voix pour**

- **ACCEPTE** de compléter le devis de Mme DURON par la 3ème phase pour un montant de **1 020 €**
- **AUTORISE** le Maire à signer le complément du devis.

*Nathalie TAIRRAZ présente les propositions de la décoratrice aux membres avec des options à valider. M Le Maire au vu des montants propose de faire des demandes de subvention pour les rénovations. Le projet serait d'avoir une démarche pluriannuelle pour lancer la rénovation de l'ensemble des meublés communaux.*

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **- Toilettes transformateur à la Bélarde**

M Le Maire informe que le projet de réalisation d'un bâtiment commun (transformateur et toilettes) avec le SEDI est pour l'instant en attente.

Le SEDI devait déposer un permis global et rétrocéder ensuite les toilettes à la Commune. Mais pour l'instant, aucun permis n'est déposé.

Il est proposé de voir avec M France (délégué au SEDI) pour avancer dans ce dossier.

### **- Patou dans les Etançons**

Nathalie TAIRRAZ informe les membres que le berger des Etançons possède un patou de 13 ans qu'il n'a pas réussi à placer. Il demande s'il peut le garder avec eux. Le Maire répond qu'il ne veut pas faire d'exception même s'il est vieux. De plus, le secteur du Chatelleret est très fréquenté par les familles et qu'il n'est pas possible de contourner le troupeau sans quitter le sentier.

### **- Positionnement de la Mairie sur la vente de parcelles.**

La Mairie souhaiterait acquérir deux parcelles (St Christophe-La Ville et aux Etages) pour éventuellement faire des places de village. Eliane PUISSANT demande s'il pourrait y avoir une liste des parcelles à vendre sur la commune.

### **- Questionnaire de la Communauté de Communes sur la mobilité.**

Un questionnaire a été envoyé à certains habitants. Il s'agit d'une étude sur la mobilité des habitants et non sur les déplacements touristiques. Un autre questionnaire suivra pour les communes.

### **- Encombrants.**

Un problème persiste autour des molochs où des personnes laissent des déchets. Il est demandé de maintenir une journée de ramassage des encombrants chaque année à la même période pour les personnes qui ne disposent pas de véhicule adapté.

### **- Projet de la Communauté de Communes de création d'un site internet type « Place de Marché ».**

Ce nouveau site permettra aux prestataires de l'Oisans (hébergeurs, guides, loueur...) de commercialiser leur produits et de vendre des séjours à la carte avec une réservation et un paiement unique. Ce site s'appellera myoisans.com

La Mairie pourrait mettre son offre : camping, auberge...

Des réunions thématiques vont être organisées : patrimoine, randonnée-alpinisme, cyclisme, autres activités...

### **- PLU.**

Eliane PUISSANT explique que le PLU arrive en phase terminale mais qu'il reste encore à travailler sur les zonages pour réduire encore les zones urbanisables pour arriver à 2,5 ha (actuellement 4,3 ha). Sachant que le lotissement de Leyrette a une surface d' 1 ha, il faut répartir 1,5 ha sur 14 hameaux.

Elle propose de se réunir pour affiner le zonage la première de juillet. Une réunion publique suivra pour présenter le projet aux habitants avant l'enquête publique fin septembre.

### **- Organisation secrétariat communal**

Les services vont être réorganisés suite au départ d'une secrétaire. Christine VIEUX passe au poste de secrétariat à partir de juin. Une nouvelle secrétaire, Camille MADELEINE, en charge de la comptabilité et des ressources humaines prendra ses fonctions au 1<sup>er</sup> juillet. Eliane PUISSANT demande si la compétence des marchés publics fera partie d'une des fiches de poste pour avancer sur les projets

*Saint Christophe en Oisans - séance du vendredi 10 juin 2016*

touristiques et les travaux : plan d'eau, via-cordata. Il faudra réaliser un cahier des charges pour sélectionner un maître d'œuvre.

M Le Maire ajoute que l'on pourra demander l'appui d'autres communes.

#### **- Emplois saisonniers**

Nathalie TAIRRAZ demande qu'un effort financier soit fait pour valoriser l'ancienneté des saisonniers qui reviennent depuis plusieurs années par rapport aux nouvelles embauches.

#### **- Auberge de la Meije**

Le Maire propose que l'Auberge ait un système de gestion comme les refuges. Eliane PUISSANT ajoute que le budget de l'Auberge est équilibré depuis l'année dernière. Si la fréquentation continue de progresser, cela permettra de rembourser les emprunts. C'est dommage de donner aux privés André RODERON explique que la restauration pourrait être à part, la commune conservera 80 % de l'hôtellerie. Eliane PUISSANT est d'avis qu'un privé ne doit pas s'enrichir avec un bâtiment public.

#### **- Le fleurissement**

Pascal LETERTRE a contacté le service technique qui a commandé les fleurs. Les haricots aux entrées des hameaux seront débroussaillés.

#### **- Panneau du Musée**

Le panneau du Musée a été vandalisé. Le Maire propose de le refaire et de le rapprocher du Gîte de Plan du lac.

Séance terminée à 23h25.

Prochain Conseil Municipal le vendredi 29 juillet à 20h.

**FEUILLET DE CLOTURE**  
**SEANCE DU VENDREDI 10 JUIN 2016**

2016-039	<b>Achat de la parcelle E411 au camping de la Bérarde</b>
2016-040	<b>Demande de subvention du Bureau des Guides pour le Rassemblement « Cascade de Glace »</b>
2016-041	<b>Demande de subvention pour équipement de neige de culture sur le domaine skiable de St Christophe en Oisans - Les Deux Alpes</b>
2016-042	<b>Décision modificative budgétaire 1 sur BP2016</b>
2016-043	<b>Décision modificative budgétaire 2 sur BP2016</b>
2016-044	<b>Décision modificative budgétaire 3 sur BP2016</b>
2016-045	<b>Décision modificative n°1 sur BP Eau et Assainissement 2016</b>
2016-046	<b>Décision modificative n°2 sur BP Eau et Assainissement 2016</b>
2016-047	<b>Approbation du compte de gestion de dissolution du CCAS 2015</b>
2016-048	<b>Vente de cartes de randonnées : modification des régies du camping municipal et de l'Auberge de la Meije</b>
2016-049	<b>Vente de cartes de randonnées : Convention avec l'Office de Tourisme</b>
2016-050	<b>Demande d'autorisation d'empiéter sur des parcelles relevant du domaine privé de la commune</b>
2016-051	<b>Amélioration des gîtes communaux n°23 et 25</b>

**Fait et délibéré le 10 juin 2016 et ont signé les membres présents,**

<b>Membres présents</b>	<b>Fonction</b>	<b>Signatures</b>
<b>Patrick HOLLEVILLE</b>	Maire	
<b>André RODERON</b>	1 <sup>er</sup> Adjoint	
<b>Jean-Paul TURC</b>	2 <sup>ème</sup> Adjoint	
<b>Eliane PUISSANT</b>	3 <sup>ème</sup> Adjoint	
<b>Nathalie TAIRRAZ</b>	Conseillère municipale	
<b>Pascal LETERTRE</b>	Conseiller municipal	
<b>Yves TURC-GAVET</b>	Conseiller municipal	
<b>Éric TURC-GAVET</b>	Conseiller municipal	
<b>Christian TURC</b>	Conseiller municipal	
<b>Serge TOPRIDES</b>	Conseiller municipal	ABSENT
<b>Michel NODIN</b>	Conseiller municipal	ABSENT